

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2016 à 8 h 30 au Pôle ENR à CERNAY

Nombre de membres en exercice : 50

A l'ouverture de la séance : 40 présents – 10 excusés dont 6 procurations

A 10h00 : 39 présents – 11 excusés dont 6 procurations

Monsieur le Président propose à l'assemblée de retirer un point de l'ordre du jour, à savoir :
POINT N° 2C) Représentation de la CCTC au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller : remplacement
Monsieur Jérôme HAMMALI continuera à siéger au Conseil Syndical.

Le Conseil de communauté approuve cette proposition à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Président propose de désigner à cette fonction Madame Céline MAILLARD, Directrice des Ressources Humaines. Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

POINT N° 1 : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 25 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

POINT N° 2 - ADMINISTRATION GENERALE – COMMUNICATION – RESSOURCES HUMAINES

2A) Modification des statuts communautaires : évolution du champ des compétences culturelles

Rapport présenté par Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, Vice-Président en charge des Affaires Culturelles, qui expose l'évolution du champ des compétences culturelles découlant du projet culturel de territoire de Thann-Cernay, approuvé lors de la séance du Conseil de Communauté du 27 juin 2015.

Résumé

Le champ des compétences culturelles de la Communauté de Communes de Thann-Cernay sera complété par l'aménagement et la gestion des lieux de diffusion culturelle, ainsi que par l'organisation et le soutien de l'enseignement artistique spécialisé.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **se prononce favorablement** sur une modification des compétences communautaires, selon le projet de statuts ci-joint ;
- **approuve la suppression** dans les statuts communautaires des compétences suivantes, au **1^{er} janvier 2017** :
 - « Elargissement des publics et soutien à la création par l'Espace Grün de Cernay »
 - « Sensibilisation et formation du jeune public au cinéma et au secteur vivant par le Relais Culturel de Thann » ;
- **approuve l'inscription** dans les statuts communautaires des compétences suivantes, **à compter du 1^{er} janvier 2017** :
 - « Aménagement et gestion des lieux de diffusion culturelle / Espace GRUN de Cernay et Relais Culturel Régional Pierre SCHIELE de Thann »
 - « Organisation et soutien de l'enseignement artistique spécialisé » ;
- **modifie** l'adresse du siège de la Communauté de Communes de Thann – Cernay au n° 3A rue de l'Industrie à 68700 CERNAY ;
- **engage** la procédure de modification statutaire qui débute par une saisine des conseils municipaux ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer le ou les actes à intervenir, et tout document y afférent.

2B) Rapport annuel d'activités 2015 des services de la Communauté de communes de Thann - Cernay

Rapport présenté par Monsieur Gilbert STOECKEL, Vice-Président en charge de la communication, de l'informatique, des moyens généraux.

Résumé

Dans un souci de transparence et d'information, le législateur a prévu que les établissements publics à fiscalité propre établissent chaque année un rapport d'activités et l'adressent à leurs communes-membres, pour communication aux conseils municipaux.

DECISION

Le Conseil de Communauté :

- **prend acte** du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Thann – Cernay pour l'année 2015 ;
 - **charge** Monsieur le Président de le transmettre, aux fins de présentation, aux maires des communes-membres de la Communauté de Communes.
-

2C) Création de poste – Chargé de mission « Culture et Communication »

Rapport présenté par Monsieur Roland PETITJEAN, Vice-Président en charge des Ressources Humaines.

Résumé

Dans le cadre de l'évolution de la compétence culturelle, il convient de se doter d'un poste de chargé de mission « Culture et Communication ».

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** le Président ou son représentant d'opérer le recrutement sur le poste de chargé de mission « Culture et Communication » ;
- **charge** le Président ou son représentant de finaliser le choix du candidat sur le poste de chargé de mission « Culture et Communication » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POINT N° 3 – FINANCES – BUDGETS

3A) Décision modificative N° 02 - 2016

Rapport présenté par Monsieur Marc ROGER, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

Résumé

Il est proposé au Conseil d'adopter une décision budgétaire modificative N° 2 permettant d'ajuster certains crédits en dépenses et en recettes au niveau du budget général et de six de ses budgets annexes.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** la décision modificative n° 02 – 2016, telle qu'elle se présente en annexe ;
 - **charge** le Président ou son représentant de la signature de toutes pièces correspondantes.
-

3B) Prise en charge des frais liés à l'encaissement par CB dans le cadre de la mise en place du TPE à la piscine de Cernay

Rapport présenté par Monsieur Marc ROGER, Vice-Président en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

Résumé

La mise en place d'un TPE à la piscine de Cernay impose à la Communauté de Communes de Thann-Cernay de prendre en charge les frais liés à l'encaissement.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** le Président ou son représentant à mettre en place ce moyen de paiement à la piscine de Cernay ;
- **charge** le Président ou son représentant de souscrire aux modalités de mise en place du TPE et de ce fait, à prendre en charge les frais d'encaissement par CB ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

3C) Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapport présenté par Monsieur Marc ROGER, Vice-Président, en charge des finances, des budgets, des affaires juridiques et des assurances.

Résumé

L'ensemble des démarches susceptibles d'aboutir au recouvrement de certaines créances étant arrivé à son terme, le Trésorier propose l'admission de celles-ci en non-valeur.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables susmentionnées ;
- **charge** le Président ou son représentant de régulariser et de signer toutes les pièces correspondantes.

POINT N°4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

4A) Convention constitutive d'un groupement de commande pour développement d'une application valorisant les itinéraires touristiques

Rapport présenté par Monsieur Joël MANSUY, Vice-Président en charge du tourisme.

Résumé

Les communautés de communes de Thann-Cernay, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach et de la Vallée de Saint-Amarin partenaires de la marque Hautes-Vosges d'Alsace s'associent pour développer une application numérique mobile destinée à rassembler et faire découvrir les sentiers et circuits pédestres, cyclistes, VTT et équestres du territoire. Il est proposé d'approuver la convention constitutive d'un groupement de commande pour le développement de cette application.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** l'adhésion de la Communauté de Communes de Thann-Cernay au groupement de commande pour le développement d'une application numérique mobile valorisant les itinéraires touristiques ;
- **approuve** la convention constitutive du groupement décrite ci-dessus ;
- **donne** son accord quant au choix de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin en tant que coordonnatrice du groupement de commande ;
- **autorise** le coordonnateur du groupement de commande à réaliser toutes demandes de subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- **autorise** le Président, ou son représentant, à signer la convention décrite ci-dessus, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- **prévoit** l'inscription des crédits nécessaires au BP 2017.

POINT N°5 - DEVELOPPEMENT LOCAL – CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT - GERPLAN

5A) Programme d'Education à l'Environnement : renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et le CPIE des Hautes-Vosges

Rapport présenté par Madame Catherine GOETSCHY, Vice-Présidente en charge de l'Environnement, de la biodiversité du cadre de vie, du Gerplan et du Développement Local.

Résumé

Inscrit dans le cadre de son Projet de Territoire, la Communauté de Communes souhaite poursuivre la mise en œuvre d'un Programme d'Education à l'Environnement dans les écoles et auprès du grand public pour une durée de trois ans (2017-2019).

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** la convention à intervenir avec le CPIE des Hautes-Vosges d'une durée de trois ans (2017-2019), dans le cadre du Programme d'Education à l'Environnement dans les écoles de Thann-Cernay et auprès du grand public ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer cette convention et tout document y relatif.

5B) Gestion des chapiteaux : renouvellement de la convention entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et le Basket Club de Thann

Rapport présenté par Madame Catherine GOETSCHY, Vice-Présidente en charge du Développement Local, de l'Environnement et de l'Accessibilité.

Résumé

La convention de gestion des chapiteaux entre la CCTC et le Basket Club de Thann est arrivée à échéance. Il convient à présent de la renouveler.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement de la convention avec le Basket Club de Thann ;
- **approuve** la modification du tarif proposée ci-dessus ;
- **autorise** le Président ou son représentant, à signer la convention, ainsi que tout document y relatif.

POINT N° 6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – TRANSPORTS – LOGEMENT

6A) Convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'aménagement d'un giratoire et de pistes cyclables

Rapport présenté par Monsieur François HORNY, Vice-Président en charge du Développement Economique.

Résumé

En vue de réaliser un giratoire d'accès au Parc d'activités de Thann-Cernay et une piste cyclable reliant la sortie de Vieux-Thann à ce giratoire, il est proposé au Conseil de Communauté de valider la mise en œuvre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** les modalités de cette convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin pour l'aménagement d'un giratoire et de pistes cyclables ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer le ou les actes à intervenir, et tout document y afférent.

POINT N° 7 - EAU-ASSAINISSEMENT, ECLAIRAGE PUBLIC, SERVICES TECHNIQUES

7A) Avenants au marché de travaux d'aménagement du futur siège communautaire de Cernay

Rapport présenté par Monsieur Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

Les lots 1 / démolition-gros œuvre-désamiantage, 2 / étanchéité, 3 / sanitaire, 4 / plâtrerie, 5 / revêtement sol souple, 7 / Electricité, 9 / serrurerie, 11 / ventilation, 12 / faux plafond, 13 / peinture intérieure et 14 / menuiserie intérieure bois du marché de travaux d'aménagement du futur siège communautaire, attribués respectivement aux entreprises BLANCK démolition-gros œuvre-désamiantage, HUG étanchéité, HUG sanitaire, REGO plâtrerie, MULTISOLS revêtement sol souple, HUBER électricité, LA SOLUTION serrurerie, EIMI ventilation, MEYER ISOLATION faux-plafond, EST BATIPEINT peinture intérieure et BITSCH menuiserie intérieure bois, nécessitent la modification de certaines prestations.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **valide** les avenants n°1 aux lots 2, 3, 7, 9, 11, 12 et 13, l'avenant n°2 aux lots 4, 5 et 9, et les avenants n°3 aux lots 1 et 14 des marchés de travaux du futur siège communautaire, tels qu'exposés ci-dessus ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

7B) Avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la voirie et parkings, de la clôture et des espaces verts du futur siège communautaire de Cernay

Rapport présenté par Monsieur Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

Des travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement de la voirie et parkings, de la clôture et des espaces verts du futur siège communautaire.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **valide** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la voirie et parkings, de la clôture et des espaces verts du futur siège communautaire, tel qu'exposé ci-dessus ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer cet avenant et toutes pièces y relatives.

7C) Avenant n° 1 au marché de travaux d'éclairage public 2016 – Lot 7 : RN 66 entre PN 22 et gare Saint Jacques à Thann

Rapport présenté par Monsieur Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

L'augmentation des prestations en raison du travail de nuit (imposée par la DIREST) du titulaire du marché de travaux d'éclairage public 2016 – Lot 7 : RN 66 entre PN 22 et gare Saint Jacques à Thann, nécessite la passation d'un avenant n°1.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **valide** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'éclairage public 2016 – Lot 7 : RN 66 entre PN 22 et gare Saint Jacques à Thann, tel qu'exposé ci-dessus ;
- **charge** le Président ou son représentant de signer cet avenant et toutes pièces y relatives.

7D) Avenant N°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage passée avec la Commune de Bourbach le Bas pour la réalisation de travaux dans la Cour des Seigneurs

Rapport présenté par Monsieur Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

En raison d'une erreur sur l'annexe 4 au sujet du réseau d'eaux pluviales, il y a lieu de modifier cette dernière pour bien distinguer la portion du réseau dans la Cour des Seigneurs (prise en charge par la CCTC) de l'extension du réseau allant jusqu'à la rivière (prise en charge par la commune).

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** le projet d'avenant à la convention de co-maîtrise d'ouvrage tel qu'exposé ci-dessus ;
- **confirme** l'autorisation donnée au Président ou son représentant de signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Bourbach-le-Bas et/ou tout autre document relatif à la réalisation de ces travaux.

7E) Constitution de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées sur terrains privés, situés sur le ban de Roderen

Rapport présenté par M. Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

Une conduite d'eaux usées appartenant à la Communauté de Communes de Thann-Cernay est présente sur plusieurs parcelles. Ces terrains ne sont actuellement grevés d'aucunes servitudes, il est donc nécessaire de régulariser la situation.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **décide** de l'établissement de l'acte de constitution de servitude avec Monsieur LUTTRINGER Yannick ;
- **requiert** l'inscription au Livre Foncier de cette servitude ;
- **habilite** le Vice-Président, en charge de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine, à signer l'acte de constitution de servitude ainsi que toutes pièces correspondant à ce dossier ;

- **charge** le Président à recevoir et à authentifier l'acte de constitution de servitude en la forme administrative.

7F) Rapport d'activités 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

Rapport présenté par Monsieur Giovanni CORBELLI, Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement, de l'éclairage public et du patrimoine.

Résumé

Les nouvelles dispositions de la loi 2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NoTRE), entrées en vigueur le 01 janvier 2016, prévoient que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement est présenté à l'organe délibérant au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et non plus dans les six mois de la clôture. Tel est le cas pour le présent rapport, relatif à l'année 2015.

DECISION

Le Conseil de Communauté :

- **prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015 ;
- **charge** le Président ou son représentant de le transmettre, aux fins de présentation, aux maires des communes-membres de la Communauté de Communes.

Mme Christine AGNEL, conseillère de Steinbach, quitte la séance à 10h00.

POINT N° 8 – DIVERS

8A) Motion en faveur du maintien du service des urgences de l'Hôpital de Thann

Rapport présenté par Monsieur Romain LUTTRINGER, Président.

Résumé

Après les fermetures exceptionnelles des urgences de l'Hôpital de Thann durant deux week-ends de septembre, les membres du Bureau proposent au Conseil de Communauté d'adopter la motion suivante dans le but de garantir la continuité de ce service de proximité pour la population du territoire de la Communauté de Communes de Thann - Cernay et de la vallée de Thann.

DECISION

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vu les fermetures ponctuelles du service des urgences intervenues récemment à l'Hôpital de Thann ;

Considérant l'importance du maintien d'un service des urgences pour les habitants de notre territoire ;

- **demande instamment** que le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) prenne des dispositions pour garantir la continuité du service des urgences au sein de l'établissement de Thann et garantisse la pérennité du dispositif d'accueil d'urgences à plus long terme ;
- **charge** le Président ou son représentant de transmettre la présente motion au Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA), afin qu'il se prononce sur ce point.

8B) Communication sur les décisions du Président et du Bureau prises en vertu des délégations du Conseil de communauté des 26 avril 2014, 28 juin 2014 et 27 juin 2015

Il s'agit des décisions suivantes :

Décisions du Président

N° 08/2016 du 29.06.2016	Défense des intérêts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans l'affaire Monsieur BORROY
N° 09/2016 du 05.07.2016	Cession d'un véhicule RENAULT MASTER équipé d'une nacelle EGI-CANDELIA à IN2E Exploitation SARL, pour un montant de 4 600 € TTC
N° 10/2016 du 12.07.2016	Défense des intérêts de la Communauté de Communes de Thann-Cernay dans l'affaire Monsieur BORROY
N° 11/2016 du 25.07.2016	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement des bureaux et de construction d'un local archives au Pôle ENR à Cernay au Cabinet Evolution Architecture d'Aspach-Michelbach, pour un montant de 9 034,35 € HT, soit 10 841,22 € TTC

Décisions du Bureau

N° 29-2016 du 27.06.2016	Il a été décidé d'attribuer à la commune de Wattwiller quatre fonds de concours dans le cadre du pacte fiscal et financier représentant un total de 96 150 €
N° 30-2016 du 27.06.2016	Il a été décidé d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de la voirie, traçage pistes cyclables et signalétique concernant le projet de Plan de Déplacement Inter Entreprises de la zone industrielle de Vieux-Thann et d'Aspach-Michelbach, pour un montant total estimé à 89 000 € HT
N° 31-2016 du 27.06.2016	Il a été décidé d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour l'acquisition d'ensembles de classement circulaires tournants, pour un montant estimé à 36 000 HT

<p>N° 32-2016 du 27.06.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le remplacement de la nacelle EGI CANDELIA P417 par un véhicule type fourgon équipé d'un élévateur à nacelle « France Elévateur modèle 152 TPF », pour un montant de 78 604,66 € TTC</p>
<p>N° 33-2016 du 27.06.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation d'un audit des dispositifs d'éclairage public ; cette étude sera réalisée en deux tranches : la part de crédit de 30 000 € TTC de la 1^{ère} tranche étant prélevée sur l'enveloppe de 600 000 € TTC prévue au titre du programme d'investissement 2016 et un reliquat du même montant étant imputé sur l'enveloppe 2017</p>
<p>N° 34-2016 du 27.06.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le tarif de vente de sacs promotionnels des médiathèques de Thann-Cernay fixé à 3 € / unité</p>
<p>N° 35-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le renouvellement du marché de maintenance informatique concernant le siège, le RAM, le Multi-Accueil de Cernay et l'Abri-Mémoire d'Uffholtz, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois. Le montant prévisionnel est estimé à 7 000 € HT par an (8 400 € TTC), soit 21 000 € HT (25 200 € TTC) pour trois ans</p>
<p>N° 36-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver les tarifs 2017 du service de transport à la demande réservé aux Personnes à mobilité réduite et de plus de 70 ans, baptisé « Nav'Aide », avec effet du 1^{er} janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ticket unitaire : 4,00 € - Carnet de 10 tickets : 35,00 €
<p>N° 37-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le lancement d'une nouvelle consultation en procédure adaptée pour le marché de transport des élèves vers les piscines et les médiathèques communautaires, pour une durée d'un an, renouvelable une fois, avec effet au 01 janvier 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lot 1 – piscines de Thann et de Cernay : montant estimatif annuel de 60 000 € HT (72 000 € TTC), soit 120 000 € HT (144 000 € TTC) pour 2 ans ; ➤ Lot 2 – médiathèques de Thann et de Cernay : montant estimatif annuel de 8 500 € HT (10 200 € TTC), soit 17 000 € HT (20 400 € TTC) pour 2 ans
<p>N° 38-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver des fonds de concours au titre du pacte fiscal et financier aux communes suivantes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cernay : 599 000 € - Uffholtz : 11 877 € - Willer-sur-Thur : 127 190 €
<p>N° 39-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour le marché de nettoyage du nouveau siège communautaire à Cernay, pour la période du 15 octobre 2016 au 31 décembre 2017. Le marché serait ensuite renouvelable pour deux périodes d'un an</p>
<p>N° 40-2016 du 29.08.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux de renouvellement d'une conduite d'alimentation en eau potable 2^{ème} tranche rue Sandoz à Cernay, pour un montant de 10 361 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 95 339 € HT, soit 114 406,80 € TTC, représentant une augmentation de 12,19 % du montant du marché initial</p>
<p>N° 41-2016 du 12.09.2016</p>	<p>Il a été décidé d'approuver l'avenant n° 4 au marché de location de bâtiments provisoires pour le Multi-Accueil de Thann « Les Marmousets », ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 31 octobre 2016. Le montant de cet avenant s'élève à 4 669,76 € HT. Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 213 484,04 € HT, soit une augmentation de 3,26 % par rapport au montant initial du marché</p>
<p>N° 42-2016 du 12.09.2016</p>	<p>Il a été décidé d'attribuer le marché de Mission d'étude et d'assistance relative au transfert des Zones d'Activités Economiques au groupement « Espelia, l'Atelier des territoires et Tecurbis », pour un montant de 24 787,50 € HT, soit 29 745 € TTC</p>

8C) Informations

Par délibération n°5B du 25 juin 2016, le Conseil de Communauté a chargé le Président de signer le marché de transport des élèves vers les centres nautiques et les médiathèques de la Communauté de communes. Or, la procédure de consultation a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général. L'estimation du marché ayant été revue à la baisse, une nouvelle consultation sur procédure adaptée a été lancée (validée par le Bureau en séance du 29 août 2016).

Le Conseil en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 10 h 25. Puis il invite l'assemblée à se rendre au n° 3A rue de l'Industrie à Cernay pour visiter les locaux du nouveau siège de la Communauté de Communes de Thann – Cernay.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Céline MAILLARD

Romain LUTTRINGER



